



*Application mobile d'informations
et d'alertes au quotidien.*



Synthèse du Conseil Municipal du 30 septembre 2024

En présence de Mesdames et Messieurs CLAUDE Michel, GUYOT Damien, GIRARODOT Christelle, D'HOUTAUD Sandra, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERQ Frantz, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, MULLER Jean-Claude, CHRISTIN Bernard et VIPREY Patrick

Marie-Line D'HOUTAUD donne pouvoir à Bernard CHRISTIN
Jean-Michel COLIN donne pouvoir à Patrick VIPREY

Absente : Aude HAMMERER

Secrétaire de séance : Christelle GIRARADOT
Le compte rendu de la séance du 02 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

Le Maire par intérim ouvre la séance.

Pôle Enfance Jeunesse - Lot 7 Menuiseries intérieures SAS Perrin - AVENANTS n° 2 & 3

Deux avenants ont été ajoutés au marché du lot n°7.

- 1) +541.36€ HT concernant la reprise d'une porte du 1^{er} étage de l'école
- 2) -878.40€ HT concernant la suppression d'un receveur de douche à la micro-crèche

Le nouveau montant de ce lot est, désormais, de 128 583,20€ HT, soit 154 299.84€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les avenants 2 & 3 concernant le lot n°7.

Pôle Enfance Jeunesse - Lot 13 Chauffage, ventilation, sanitaire – SARL PECCLET – Avenants n°1 & 2

- 1) + 1 658.40 € HT (Pose 2 wc suspendus Ecole, Changement format Chauffe-eau, bouches VMC nouvelle classe et des sanitaires)
- 2) + 514 € HT (pose de deux wc suspendus à la micro-crèche à la place de deux wc au sol)

Le nouveau montant de ce lot est, désormais, de 291 173.35€ HT, soit 349 408.02€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les avenants n° 1 & 2 du lot n°13

FLASH HOUTAUD



Renouvellement d'une canalisation d'eaux de ruissellement, rue la Grande Oie, D305

La partie supérieure de cette canalisation s'est affaissée. L'entreprise Rapid'Services est intervenue en urgence pour sécuriser la zone impactée.

En concertation avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CCGP Il a été décidé de renouveler cette canalisation pour que l'évacuation de l'eau se fasse correctement, de renforcer sa solidité et de reprendre le tapis de la chaussée concerné. Ces travaux sont à la charge de la Commune

Un devis d'un montant de 2 519€ HT soit 3 022.80€ TTC, proposé par l'entreprise Rapid'Services est soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le marché avec la SARL Rapid'Services pour un montant de 2 519€ HT.

Indemnité de Gardiennage de la Chapelle

Les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant **maximum** des indemnités pour le gardiennage de l'église pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire préfectorale du 25 avril 2024 informe les communes que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2024 à 503.42 € au lieu de 496.09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Monsieur Bernard CHRISTIN n'utilisera pas le pouvoir donné par Madame Marie-Line D'HOUTAUD pour le présent point, cette dernière étant concernée par l'affaire.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les indemnités pour le gardiennage de la chapelle pour 2024 comme suit :

503.42 € à M. Christian D'HOUTAUD gardien résidant dans la commune

Transport quotidien des enfants depuis l'école à la salle des fêtes

Le Maire par intérim rappelle au Conseil Municipal que les locaux du périscolaire ne sont plus accessibles depuis le 2 septembre 2024 et jusqu'au vendredi 21 février 2025 (date de fin de chantier estimée pouvant être ajustée). Cela implique que les repas du midi sont servis à la salle des fêtes pour les enfants du périscolaire.

Un marché avait été conclu avec la Sté KEOLIS pour ces transports à 11h50 et 13h pour un montant de 69,50€ TTC par jour.

Il s'avère que le temps dont dispose le personnel du périscolaire est trop court pour gérer au mieux cette pause.

Un nouvel horaire de départ depuis la salle des fêtes, à 13h15, a été mis en place et convient. Un chauffeur de car est dédié à cette tâche. Cette nouvelle mise à disposition a un impact sur le coût du transport qui passe à 80,50€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le marché avec la Sté KEOLIS pour ces nouveaux horaires de transports.

NOEL 2024 - Subvention à la Coopérative Scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer, comme tous les ans, une subvention à la coopérative scolaire pour le Noël des enfants.

Les membres du Conseil souhaitent connaître la dépense réelle liée à cette fête de Noël 2024.

Il est proposé de reconduire le montant de 9€ par élève pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : (10 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions : Mélanie Fèvre, Jean Claude Muller) décide l'octroi d'une subvention à la coopérative scolaire pour le Noël des enfants d'un montant de 1 449€ (161 élèves x 9 €).

Droit de Prémption Urbain

Par délibération en date du 21 août 1987, le Conseil Municipal a décidé d'instituer ce droit de préemption sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été prescrite par le Conseil Communautaire du Grand Pontarlier. Ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), a été approuvé par délibération du 27 juin 2024. Ce nouveau document d'urbanisme, désormais exécutoire, a pour effet de modifier la dénomination des zones ainsi que leur périmètre. C'est pourquoi, il convient que le Conseil Municipal délibère pour préciser le champ d'application du droit de préemption urbain.

Aussi il est proposé de reconduire la portée des dispositions en vigueur, à savoir la mise en œuvre, par la Commune et sur son territoire, d'un droit de préemption urbain dit « simple », s'appliquant sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUiH

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instituer le droit de préemption urbain simple sur les secteurs suivants du PLUiH approuvé le 27 juin 2024 : zones urbaines (U) et à urbaniser (AU),
- Précise que la présente délibération abroge la délibération date du 21 août 1987

Motion de soutien Commune de CHAFFOIS – Opposition au projet Eolien

Le Maire par intérim fait part au Conseil Municipal de la lettre adressée par le Maire de CHAFFOIS au Préfet le 2 septembre 2024 au sujet de son opposition au projet éolien.

Actuellement, le Maire de CHAFFOIS informe régulièrement les autres Maires de l'état d'avancement de ce dossier et du besoin de soutien.

Ce soutien pourrait se manifester par une motion ou une décision d'un prochain Conseil Communautaire



POINTS D'INFORMATIONS**Chantier Pôle Enfance Jeunesse****MICRO CRECHE :**

La pose des cloisons est terminée. Les joints de placo sont réalisés.

Les serpentins pour le chauffage au sol sont en place. Il est prévu de couler la chape en semaine 40.

Le raccordement Enedis devrait être réalisé prochainement.

Le chantier doit être fini avant la fin de l'année 2024 et la facturation des travaux clôturée.

PERISCOLAIRE :

La pose des séparations dans les toilettes de l'école est prévue en semaine 40.

La pose des cloisons et du placo a pris beaucoup de retard et pose un problème sur l'avancement global du chantier. Un manque de personnel est à l'origine de ce retard. Une opération de sous-traitance est à l'étude et devra rapidement aboutir.

La pose des cloisons dans le nouveau hall est en cours, la pose des baies vitrées au niveau de la liaison école/péri devrait arriver rapidement ce qui rendra le bâtiment hors d'eau et hors d'air.

Préparation des travaux de VRD sur le parvis en vue de faire les enrobés pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Ecole

Rencontre avec le directeur de l'Ecole le 24 septembre 2024 :

PPMS : demande de documents absents dans les dossiers.

Questions concernant les travaux : isolations des portes, enrobés dans la cour, autour du chalet et du puits perdu

Demande de réservation de la Salle des Fêtes le 20 décembre matin pour le spectacle de Noël

Jardin communal : demande pour nettoyer et remettre de la terre dans les ilots prévus pour que les classes puissent faire des plantations ; La demande sera faite au service Espaces Verts de la CCGP.

Cérémonie du 11 novembre et/ou 8 mai : demande de la Mairie de la présence et de la participation de l'école et de ses élèves.

Le Savoir Rouler A Vélo (SRAV) est à mettre en place pour la classe de CM1/CM2

Une demande a été formulée par une ATSEM pour augmenter son temps de travail.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**Commission tourisme du 4 septembre (CCGP)**

Proposition d'un projet 4 saisons sur le site du Gounefay Arrêt du damage des pistes de ski nordique sur le site des Granges Narboz par la CCGP

Présentation du plan de financement pour l'Office du Tourisme

Commission Technique le 10 septembre (CCGP)

Point sur l'achat de matériel, projets de marchés de nettoyage des vêtements et des bâtiments, métallisation des sols, entretien des chemins
Nouveau logiciel pour faire les demandes d'intervention

Commission Finances le 11 septembre (CCGP)

Décision modificative du budget concernant la MIC Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : vote du mode de calcul de la répartition pour 3 ans et non plus annuellement (à moins qu'une commune ou que l'intercommunalité en fasse la demande). Coût global pour la CCGP : 930 960 €, coût pour Houtaud 4 063€

Commission Eau-Assainissement le 17 septembre (CCGP)

Le niveau des nappes est bon sur les différents puits de production de la CCGP.

Les travaux de renouvellement de conduite d'eau et assainissement sur la RN57 au niveau de la Cluse et Mijoux sont terminés.

Un réducteur de pression unique a été installé sur la conduite principale d'eau potable en entrée de commune de Houtaud. La même opération a eu lieu à Dommartin, ce qui permettra une interconnexion des réseaux d'eau potable des 2 communes avec le même niveau de pression.

L'ensemble des compteurs d'eau des usagers de Houtaud vont être remplacés à partir de la mi-octobre. Les réducteurs de pressions individuels seront déposés. Un courrier d'information sera distribué aux habitants très prochainement. Grâce à ces nouveaux compteurs, la télérelève sera possible lors du passage du camion des Ordures Ménagères.



Des conventions d'assainissement, aujourd'hui caduques, sont à réécrire concernant le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Doubs en provenance de la Suisse et de la communauté de communes Lacs et Montagnes.

Questions diverses

1) La commune a reçu une réponse négative pour l'attribution d'une subvention Fonds Vert au titre du remplacement des luminaires SHP de la Grande Rue par des LED. Les installations doivent avoir plus de 25 ans pour pouvoir être subventionnées

2) **Dépôts sauvages** : Identification et placement en garde à vue du coupable de 20 dépôts sauvages au niveau du parking de la Côte en face de la Carrière. Cette personne a été condamnée à payer les frais occasionnés par le ramassage et le nettoyage des dépôts. Elle devra également réaliser un stage de citoyenneté. Le prévenu sera convoqué au Tribunal en Décembre. La commune demandera à cette occasion des dommages et intérêts.

Deux autres plaintes sont en cours d'instruction.

Un point Presse avec les différents journaux locaux est prévu.

La séance est levée à 20H55

Nouvelles Elections Municipales (Rappel)

Ces élections permettront d'élire un nouveau Conseil Municipal puis de désigner un nouveau Maire et de nouveaux adjoints au Maire.

Ces nouvelles élections se dérouleront via un scrutin de listes à deux tours **sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.**

La parité hommes-femmes doit être respectée. Vous serez donc amenés à voter pour une liste complète.

Le scrutin se déroulera les **13 et 20 octobre prochains**

L'arrêté de convocation aux élections municipales des 13 et 20 octobre 2024 est consultable à au tableau d'affichage, sur la porte de la mairie, à la mairie et sur le site www.houtaud.fr

Les électeurs de communes de plus 1000 habitants doivent présenter une pièce d'identité C'est le cas pour Houtaud. Ne l'oubliez pas !

Bénévole Bibliothèque

Un(e) bénévole est recherché(e) pour assurer les permanences de la bibliothèque municipale. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Christelle GIRARDOT

Contact par Mail : mairie.houtaud@wanadoo.fr

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Banquet des Classes en 4 et 9 Dommartin – Houtaud

Le banquet des classes en 4 et en 9 aura lieu le
Dimanche 10 novembre 2024
à la salle des fêtes de Houtaud
à partir de 12 H 00

Menu élaboré par le traiteur "Hencor" (vin compris) :

- **56 euros par personne le midi**

- **18 euros par personne le soir**

Ambiance assurée par Lydie MOUGIN.

Règlement et inscription avant le 25 octobre 2024 par chèque à l'ordre de "Classe en 4 et en 9 Houtaud Dommartin". ☎ 06.02.26.74.98

SOIREE DANSANTE FONDUE

organisée par le Comité de Foire et d'Animation de Houtaud

SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

A partir de 20 h

SALLE DES FETES DE HOUTAUD

25 €

(10 € enfant – 12 ans)

Comprenant : Un apéritif, **Fondue à volonté**, jambon salade, dessert, café

Renseignements au **07 80 01 98 02**,
réservations au

23 Bis Grande Rue – 25300 HOUTAUD

Permanences les **11 – 13 et 18/09/2024** de 17 h 30 à 19 h00
Et le **21/09/2024** de 10 h à 12 h

Soirée dansante animée par

Mélod'2



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr